RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Canton : Bavans
Arrondissement : Montbéliard

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 1
Votants : 13

Convocation adressée le :
10 octobre 2024
Convocation affichée le :
10 octobre 2024

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ÉTOUVANS

Séance du 14 octobre 2024

Délibération n°2024-51

Certifiée exécutoire par affichage le
Et par dépôt en sous-préfecture le

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Étouvans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier BARTOLO, maire.

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1ère adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2eme adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. ROSSEZ Alexandre, M. Julien PERINET, Mme Coralie GIRARD, M. PESSONNEAUX Claude, M. Xavier PAITRY, Mme Sylvia KATANCEVIC.

Absents excusés : Mme Christine VOLLE donne procuration à M. Yves GIROLIMETTO (2ème adjoint)

Absent non excusé : M. Christophe JACQUEY

Secrétaire de séance : Mme Delphine JAXEL

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ANTAI

Monsieur le Maire explique le rôle de l'Agence National de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ainsi que la possibilité qu'ont les officiers de police judiciaire de verbaliser certaines infractions par processus dématérialisé.
Le but premier de la signature de cette convention serait d'abord dissuasif mais il est nécessaire pour le maire et les adjoints de pouvoir agir en cas de situation récurrente.
Le processus est gratuit pour la commune et fourni par la préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANTAI ;

La secrétaire de séance
Delphine JAXEL

Fait à Etouvans
Le 16 octobre 2024,
Le Maire,
M. Xavier BARTOLO

MAIRIE D'ETOUVANS (DOUBS)